

nelle des particuliers, qu'ils agissent individuellement ou associés de manières diverses, à la poursuite d'intérêts communs.

Dans ce monde moderne et complexe des affaires, le rôle de l'État, à mon sens, doit être de coordonner les énergies et de suppléer seulement à l'entreprise privée, et non pas de la remplacer. A force de faire écho aux revendications d'une partie de la population, il est facile à l'État d'oublier la place importante tenue dans l'économie nationale par l'entreprise libre. Il faut que l'État évite d'écouter des gens de bonne foi qui voudraient refaire la société par l'intervention de l'État dans l'exécution économique. L'État doit, au contraire, accomplir avec compétence et célérité son devoir de législateur et, jusqu'à un certain point, de contrôleur. L'État et l'entreprise privée doivent collaborer dans un esprit progressif. L'État doit toujours avoir à l'esprit que l'homme n'est pas fait pour la glorification de l'État, mais que l'État est fait pour la glorification de l'homme, et nous devons, nous, les législateurs, chercher à mettre le régime capitaliste au service de la population entière.

Le rôle du gouvernement dans un régime de concurrence, tel qu'il existe au pays, est d'assurer le maintien de conditions favorables aux initiatives individuelles. Jusqu'à quel point l'État peut-il intervenir sans décourager cette initiative privée qui a permis le progrès économique dont nous tous, Canadiens, jouissons à l'heure actuelle, est le grand point d'interrogation.

M. N. R. Crump, président général des chemins de fer du Pacifique-Canadien, déclarait ce qui suit au 36^e congrès annuel de la Chambre de commerce du Canada:

Le développement du Canada a été édifié sur la libre entreprise. Il est possible que le meilleur apport des affaires à l'endroit du public réside dans la situation du Canada par rapport aux autres pays. Ce pays qui ne pouvait exister économiquement (en raison d'influence d'attrait des États-Unis) ou politiquement (en raison d'une diffusion inhérente au bilinguisme et au biculturalisme) a tout de même produit de notoires réalisations.

Le gouvernement canadien doit se limiter à une politique économique claire et prévoyante et doit créer un climat favorable aux investissements. Il doit stimuler, coordonner et développer le sens des responsabilités, le goût du travail et de l'épargne, mais ne doit jamais tenter d'absorber ou de détruire l'énergie créatrice et le sens des responsabilités. En Amérique du Nord, vous le savez tous, l'entreprise privée a produit le plus haut standard de vie au monde, même si elle n'a pas encore réussi à éliminer complètement la

pauvreté et le chômage; et le Canada, à l'instar des États-Unis, doit être une forteresse de l'entreprise privée.

Par conséquent, il doit établir un ordre prioritaire dans ses dépenses, afin qu'il participe à l'amélioration de la situation concurrentielle de l'industrie canadienne, car ses actes et ses lois affectent la population entière; il peut influencer profondément l'expansion industrielle en utilisant à bon escient son immense pouvoir d'achat.

Il faut que l'État fasse l'alliance du public et du privé. Il doit exercer un «contrôle» sagement, en fonction de l'intérêt général et en bénéficiant de l'expérience du secteur privé, afin de rendre son action plus dynamique et plus efficace. J'ai confiance au genre de collaboration qui a toujours existé au Canada entre le gouvernement et l'entreprise privée, et je souhaite ardemment que ce genre de collaboration continue pour permettre à notre pays d'atteindre son épanouissement économique complet. Le gouvernement doit continuer à aider l'industrie dans le but de créer des activités susceptibles d'entraîner à leur suite d'autres activités satellites. Il doit continuer à stimuler l'expansion des entreprises canadiennes en intensifiant son programme de la recherche industrielle et son programme de service pour consultation technique. Il doit également continuer à faire jouer le facteur impôt.

On sera d'accord avec moi lorsque je dis que l'intervention de l'État est évidente, à l'heure actuelle, mais que cette intervention doit nécessairement se limiter aux secteurs et au mode d'action...

M. l'Orateur: A l'ordre.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je m'excuse d'interrompre le député, mais comme il est cinq heures, la Chambre doit maintenant passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire aux avis de motions et aux bills d'intérêt public.

LE CENTENAIRE

L'INSTITUTION D'UNE «JOURNÉE NATIONALE DES INDIENS»

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria) propose la motion suivante:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait considérer l'opportunité de désigner une journée de notre année du centenaire comme «Journée nationale des Indiens», pour souligner la présence parmi nous de nos premiers citoyens, et pour rendre hommage à leur importante participation à la vie de notre nation.